46

# TITRES

DU

# MÉDECIN J. VIDAL

ANCIEN INTERNE DE L'HOPITAL DE TARASCON
DÉLÉGUÉ A L'ÉPIDEMIE DU CHOLÉRA EN 1855
DANS LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
MEMBRE DU CERCLE PHARMACEUTIQUE
DE MONTPELLIER
ET DE PLUSIEURS AUTRES SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC., ETC

MONTPELLIER
IMPRIMERIE FIRMIN ET CABIROU
7, rue des Casernes, près la Grand-Poste

1875

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

2me DIVISION

FINANCES
AGRICULTURE, INDUSTRIE
COMMERCE, ETC., ETC.

OBJET :

Montpellier, le 8 Septembre 1855.

Monsieur VIDAL, étudiant en médecine de la Faculté de Montpellier, se rend à Tarascon, sur la demande de M. le Maire de cette ville, pour concourir au service de l'hôpital.

*Le Préfet de l'Hérault,*
COSTA.

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

HOSPICES DE TARASCON

Je, soussigné, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, Médecin en chef de l'Hôpital civil et militaire de Tarascon, Médecin des épidémies de l'arrondissement d'Arles, etc., certifie que M. VIDAL (Jean), Élève à l'École de Médecine de Montpellier, envoyé à l'hôpital de ladite ville, sur la demande de l'Administration hospitalière, pour y faire le service d'interne, pendant l'épidémie cholérique, s'est conduit avec un zèle et un dévouement dignes du plus grand éloge.

Pour rendre hommage à la vérité, j'atteste que pendant toute la durée de l'épidémie, cet Élève a rempli son devoir avec une abnégation, un courage et un dévouement méritant d'être signalés à l'Autorité supérieure.

En foi de quoi je lui ai délivré le présent certificat, dont j'atteste le contenu sincère et véritable.

Tarascon, le onze Octobre mil-huit-cent-cinquante-cinq.

BRAYE.

**Vu par nous, Maire, pour la légalisation de la signature de M. Braye, médecin en chef de l'hôpital de cette ville, apposée ci-dessus.**

**Tarascon, le 11 Octobre 1855.**

**De PRESLES**

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE
—
HOSPICES
CIVILS ET MILITAIRES
—
N°
—

Tarascon le 9 octobre 1855.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

DES HOSPICES CIVILS ET MILITAIRES DE LA VILLE DE TARASCON

Certifie que M. VIDAL (Jean), âgé de 24 ans, né à Lloupia (Pyrénées-Orientales), élève de troisième année à l'École de Médecine de Montpellier, envoyé à l'hôpital de cette ville, par M. le Préfet de l'Hérault, sur la demande de ladite Commission, pour y faire le service d'interne durant l'épidémie cholérique, *s'est acquitté de son devoir avec un zèle et un dévouement extrêmement remarquables et dignes des plus grands éloges.*

L'intensité de la maladie et sa durée ont permis à la Commission d'apprécier l'abnégation entière dont ce jeune élève a fait preuve par son assiduité de nuit et de jour aux lits des malades, ainsi que l'aménité de son caractère, qui le fera regretter de toutes les personnes de la maison, avec lesquelles il a eu des rapports.

En conséquence, elle lui en témoigne, par le présent certificat, sa vive reconnaissance et déclare qu'elle serait heureuse de voir qu'une récompense honorifique lui fût décernée.

Fait et délivré à Tarascon, en Bureau, à l'hôpital des malades, les jour, mois et an susdits.

*Les Administrateurs,*

A. AUBANEL. — DE ROUX. — CHANASSON. — RAOUX. — A. CARTIER.

Vu par nous Maire de la ville de Tarascon, pour légalisation de la signature de MM. AUBANEL, DE ROUX, CHANASSON, RAOUX, et Antoine CARTIER, Administrateurs des hospices, apposée d'autre part.

Tarascon, en mairie, le 10 octobre 1855.

De PRESLES.

# LETTRE

## DE MONSIEUR LE MAIRE DE TARASCON A MONSIEUR LE PRÉFET DE L'HÉRAULT

Monsieur le Préfet,

J'ai à cœur de vous remercier du bienveillant empressement avec lequel vous avez fait droit à la demande que j'ai eu l'honneur de vous adresser, dans le courant du mois dernier, pour solliciter l'envoi, dans notre ville, d'un élève de la Faculté de Montpellier.

Je saisis cette circonstance avec d'autant plus d'empressement, monsieur le Préfet, qu'elle me permet de rendre hommage au dévouement et à l'abnégation sans bornes de l'élève VIDAL, qui, dans la pénible et honorable mission dont il avait été chargé, a constamment fait preuve, nuit et jour, d'une activité et d'un zèle infatigables.

J'ose vous prier, monsieur le Préfet, d'être mon interprète auprès de M. le Doyen de la Faculté de médecine de Montpellier, et de lui faire part de la conduite méritoire de l'élève VIDAL.

Daignez agréer, etc.

*Le maire de Tarascon,*
*Signé :* DE PRESLES.

Pour copie conforme :
*Le conseiller de préfecture délégué,*
*Signé :* LAFONT.

Pour copie conforme,
*Le doyen de la Faculté de médecine de Montpellier,*
*L'assesseur,* BENOIT.

Montpellier, le 22 octobre 1855.

ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

FACULTÉ
DE MÉDECINE

UNIVERSITÉ DE FRANCE

LE DOYEN

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER

*A monsieur Jean Vidal, élève en médecine.*

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre la copie d'une lettre adressée par M. le Maire de Tarascon à M. le Préfet de l'Hérault concernant les services que vous avez rendus pendant l'épidémie de choléra qui a sévi récemment dans cette ville.

Je suis heureux, monsieur, de pouvoir joindre moi-même mes félicitations à celles de l'autorité administrative et de vous remercier, au nom de la Faculté, d'avoir continué les traditions de dévouement et d'abnégation qui font tant d'honneur à nos élèves.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*L'Assesseur,*
BENOIT.

Tarascon, le 23 mars 1856.

Le Lieutenant-Colonel du 1er Lanciers, commandant la place de Tarascon, s'empresse d'attester, sur la demande qui lui en a été adressée, que pendant l'épidémie qui a régné à Tarascon au mois de septembre 1855, M. VIDAL (Jean), étudiant en médecine, né à Lloupia (Pyrénées-Orientales), appelé à se rendre à l'hôpital militaire de Tarascon pour y soigner les cholériques en qualité d'interne, a fait preuve, dans cette douloureuse circonstance, de zèle et d'activité; ses soins constants, son dévouement assidu ont particulièrement attiré l'attention des officiers de santé chargés du service, et je suis heureux, pour mon compte, d'exprimer à M. VIDAL toute ma reconnaissance pour les soins empressés qu'il a prodigués à nos malheureux lanciers atteints de choléra.

*Le lieutenant-colonel du 1er Lanciers, commandant la place.*

A. DURRUTY.

MARINE ET COLONIES

Le Ministre Secrétaire d'État au département de la Marine et des Colonies a décerné une Médaille d'honneur de seconde classe, en argent, au sieur VIDAL (Jean), docteur en médecine, domicilié à Montpellier, pour avoir, en juillet 1861, sauvé un homme et un enfant en danger de se noyer.

Il est permis au sieur VIDAL de porter cette Médaille suspendue à la boutonnière par un ruban tricolore, dont les trois lisérés seront d'égale largeur.

Ce Diplôme lui a été délivré afin de perpétuer dans sa famille et au milieu de ses concitoyens le souvenir de son honorable conduite.

Paris le 30 mars 1863.

*Vu :* CHASSELOUP-LAUBAT.

***Par le Ministre :***

***Le Conseiller d'État, directeur du Personnel,***

FOY.

---

## MARINE ET COLONIES

Le Ministre Secrétaire d'État au département de la Marine et des Colonies a décerné une Médaille d'honneur de première classe, en argent, à M. VIDAL (Jean), docteur en médecine à Montpellier, pour avoir sauvé un jeune homme en danger de se noyer, le 5 septembre 1864.

A déjà obtenu une Médaille de seconde classe en argent, le 30 mars 1863.

Il est permis au sieur VIDAL de porter cette Médaille suspendue à la boutonnière par un ruban tricolore, dont les trois liserés seront d'égale largeur.

Ce Diplôme lui a été délivré afin de perpétuer dans sa famille et au milieu de ses concitoyens le souvenir de son honorable conduite.

Paris le 4 novembre 1864.

*Vu :* CHASSELOUP-LAUBAT.

*Par le Ministre :*
*Le Directeur du Personnel,*
A. MOUTON.

## MARINE ET COLONIES

L'Amiral Ministre Secrétaire d'État au département de la Marine et des Colonies, adresse un témoignage officiel de satis faction à M. Vidal (Jean), docteur en médecine à Montpellier, pour s'être porté au secours d'un baigneur en danger de se noyer au Grau de Pérols, le 18 Juillet 1867.

A déjà obtenu une médaille de seconde classe en argent, le 30 mars 1863, et une médaille de première classe en argent, le 4 novembre 1864.

Paris, le 4 octobre 1867.

Amiral **RIGAULT de GENOUILLY.**

*Par le Ministre :*
*Le Commissaire général,*
*Directeur des services administratifs,*
F. CHABRÉ.

---